

# Le Plessis-Giffart

## Prise de possession (1691)

**F**rédéric Saulnier nous présente le procès-verbal de la prise de possession de la seigneurie du Plessis-Giffart par Guy Louaison au nom de Robert Constantin, seigneur de Montriou, qui l'a acheté le 21 mars précédent de Guillaume de Vaucouleurs, seigneur de Lanjamet.

### Les seigneuries du Plessis-Giffart, des Chapelles-Valaize, de Brérond, etc., en Irodouer (1691)

Le 20 septembre 1690, par acte au rapport du notaire Bertelot, Guillaume de Vaucouleurs, seigneur de Lanjamet, conseiller au Parlement de Bretagne, vendit à Robert Constantin, [p. 329] seigneur de Montriou, aussi conseiller à la Cour, au prix de 60,000 livres, diverses terres et seigneuries dépendant de la succession de René de Vaucouleurs, son père, et d'Hélène Urvoy, sa mère. C'étaient le Plessis-Giffart, les Chapelles-Valaize et Brérond, situés en Irodouer, et la Mauvoisinière, en Bédée.

Cette vente, approuvée le même jour par Marguerite de Kervérien, femme du vendeur, ne fut pas acceptée par les créanciers de la succession bénéficiaire, qui mirent les mêmes biens en adjudication ; le 21 mars 1691, à l'audience du présidial de Rennes, ils furent adjugés au même Constantin et à ses associés, Claude Briand, très riche bourgeois de Saint-Malo, et Perrine Neveu, sa femme, sieur et dame des Vallées.

La seigneurie du Plessis-Giffart, à laquelle les autres avaient été successivement réunies, relevait de Montauban. Elle appartenait autrefois à la branche principale de la famille Giffart, établie de longue date dans la paroisse d'Irodouer.

En 1471, Olivier, chef de nom et d'armes des Giffart, seigneur du Plessis et du Fail, épousa Plezou de la Marzelière, fille unique de Guillaume et d'Amette du Boishamon, devenue plus tard leur seule héritière<sup>1</sup>. Leur

1. Nous empruntons quelques-uns de ces détails à la généalogie des seigneurs de la Marzelière (Du Paz, p. 615 et suiv.) ; d'autres nous sont fournis par l'inventaire des titres remis en 1690 à Robert Constantin par son vendeur. (Minutes

■ Source : Frédéric Saulnier, Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, 1885, p. 328-339.

■ Saisie du texte : **Amaury de la Pinonnais** en août 2019.

■ Publication : [www.tudchentil.org](http://www.tudchentil.org), août 2020.



fils Arthur prit le nom et les armes de la Marzelière et continua la postérité. Sa veuve, Marie de Bernéant, comparut à la réformation de 1513 comme propriétaire du Plessis-Giffart, pour lequel Pierre, son fils aîné, rendit aveu le mai 1518.

Leur dernier descendant mâle fut François, marquis de la Marzelière et de Bain, seigneur châtelain du Gué, du Plessis-Giffart, etc., marié à Françoise d'Har-court, dont il eut trois filles. L'une des ca-dettes, Renée, épousa vers 1635 René du [p. 330] Bellay, seigneur de la Feuillée (au Maine), et reçut pour sa part la terre du Plessis-Giffart, qu'elle revendit, par contrat du 8 janvier 1649 (au rapport de Morinaye, notaire à Rennes), à René de Lanjamet, de la maison de Vaucouleurs, seigneur de Miniac, et à Hélène Urvoy, sa femme. Ceux-ci en prirent possession sui-vant procès-verbal de Du Pré, notaire, le 19 juin suivant. Quoique nous n'ayons pas eu ces pièces sous les yeux, nous sommes porté à croire que la vente comprenait les mêmes domaines et seigneu-ries que l'adjudication de 1691.



La terre des Chapelles-Valaize, rele-vant aussi de Montauban, devait son nom à une famille Valaize, qui était no-blement possessionnée dès 1423 dans la paroisse d'Irodouer <sup>2</sup>. En 1513 elle appartenait à Gillette Bourgneuf, qui l'avait apportée en mariage à François de Vaucouleurs, seigneur de Lanjamet. Son petit-fils, Jacques de Vaucou-leurs, la vendit, par acte du 29 août 1549, avec les dimes et droits de haute, moyenne et basse justice, à Pierre de la Marzelière, qui en rendit aveu le 3 décembre 1551 à Louis de Rohan, sire de Guémené et de Montauban.

La métairie noble de Brérond était, en 1513, aux mains de François de Brérond. La Mauvoisinière, ainsi nommée de la famille Mauvoisin, qui la possédait encore lors de la réformation des fouages en 1427, passa ensuite aux Valaize (1449) <sup>3</sup>. [p. 331] En 1513, c'est Jacqueline de la Houssaye, dame

Bertelot, 1690. — Archives de la Cour d'Appel de Rennes.)

2. Nos documents ne nous font connaître qu'un seul membre de cette famille, Guy Valaize (ou Valaise), qui paraît avoir épousé l'héritière d'une branche des Mauvoisin. En 1423, le 8 octobre, il présenta au duc un minu pour un fief de la paroisse d'Irodouer tombé en rachat par le décès de *messire Ollivier Mauvoysin* ; à la réformation de 1449, il est indiqué comme seigneur de la Mauvoisinière, que possédait en 1427 Isabeau Mauvoisin. Après sa mort, le nom n'est plus porté que par Marguerite Valaize, sa fille ou sa sœur, mariée à Jean de Québriac. Tous deux, à la date du 4 mars 1473, présentent un minu pour les rentes, devoirs, terres et héritages sis en la paroisse d'Irodouer et tombés en rachat sous le fief de Montauban, par le décès de Guy Valaize, sieur des Chapelles et de la Mauvoisinière.
3. Voir la note précédente.

du Plessis-Hiette, qui est inscrite au procès-verbal en qualité de propriétaire de ce domaine, désigné comme anciennement noble. Nous ignorons à quelle époque l'une et l'autre de ces terres fut acquise par les ancêtres de Madame du Bellay.

Le procès-verbal de prise de possession que nous reproduisons ci-après est minutieusement détaillé ; on n'y néglige aucun signe, si peu visible qu'il fût, comme si les prééminences et droits honorifiques attachés à la seigneurie du Plessis-Giffart avaient besoin de toutes ces preuves. On voulait sans doute prévenir le retour des contestations dont Robert Constantin trouvait la trace dans ses titres de propriété, parmi lesquels il y avait deux procès-verbaux, l'un du 4 janvier 1618, rédigé à la requête des paroissiens d'Irodouer, l'autre du 25 juin 1631, qui était l'œuvre de M. de Coniac, conseiller-commissaire, tous deux relatifs aux prééminences de cette église. Tout récemment, M. de Ferron de Villandon, seigneur du Quengo, les avait disputées aux propriétaires du Plessis-Giffart. Il paraît certain que, depuis 1691, ces derniers sont restés en jouissance paisible de leurs droits.

Le notaire Bretin, à qui appartient la rédaction du document qui suit, était, comme son confrère Bertelot, un des plus occupés de la compagnie <sup>4</sup> :

---

Godefroy Bretin notaire royal... à Rennes subsigné certifie à tous qu'il appartiendra que cejourdhuy samedi treize octobre mil six cens quatre-vingt-unze après midi, le requérant M<sup>e</sup> Guy Louaison, sieur de la Missaudière, avocat en la Cour, demeurant audit Rennes sur le pont de la porte aux Foulons, paroisse saint Aubin, au nom et comme faisant pour messire Robert Constantin, chevalier, seigneur de Montriou, adjudicataire judiciaire conjointement avec noble [p. 332] homme Claude Briand, sieur des Vallées, et dame Perrine Vallée, sa femme, des terres et seigneuries du Plessis-Giffart, les Chapelles-Valaises, Brairond et la Mauvoisinière, appartenances et despendances situées ès paroisses d'Irodouer, Bédée, la Chapelle-du-Lou, Miniac, Landujan et autres en l'évêché de Saint Malo vendues au siège présidial de Rennes dans les successions bénéficiaires de défunts messire René de Vaucouleurs de Lanjamet, chevalier, seigneur dudit lieu, conseiller en la Cour, et dame Hélène Urvoy, sa femme, le vingt-et-un mars dernier, et acte d'association passé en conséquence du cinquième avril... j'ay party dudit Rennes en compagnie dudit sieur de la Missaudière pour me transporter à ladite maison, terre et seigneurie... pour en exécution dudit contrat judiciaire, association... mettre et induire ledit sieur de la Missaudière, au nom dudit seigneur de Montriou, en la réelle et actuelle possession et jouissance desd. terres et seigneuries. Et chemin faisant, à cause de la nuit intervenue, nous avons pris notre logement à la maison seigneuriale de la Pinelaye où nous avons resté le lendemain dimanche, attendant lundy prochain vacquer à l'exécu-

4. Archives de la Cour d'Appel. — Minutes Bretin, 1091.

tion de ma commission ;

Et ledit jour lundy quinzième dudit mois d'octobre audit an... j'ay party dudit lieu de la Pinelaye du matin... nous sommes transportés à ladite maison principale et seigneuriale du Plessis-Giffart, size en ladite paroisse d'Irodouër ou estant nous... avons mis et induict ledit sieur de la Missaudière audit nom du seigneur de Montriou en la réelle et actuelle possession desdites maison, terre et seigneuries...

Enfin nous sommes transportés dans l'église et paroisse d'Irodouër qui nous a esté ouverte par la femme du nommé Bougeard, sacristain de ladite paroisse, où estant entrés, après avoir pris de l'eau béniste, nous être mis à genoux et adoré le très saint Sacrement, avons fait sonner les cloches de ladite église pour appeler tous prétendant droicts... en ladite église pour assister à la présente possession que ledit sieur de la Missaudière veut prendre des droits de fondation, bancqs, charniers, enfeux et tous autres que ledit seigneur de Montriou a en ladite église à cause de son acquest, et en [p. 333] le faisant, nous a esté monstré et fait voir qu'il y avait autrefois une grande vitre derrière le maistre autel, mais qu'elle a esté desmollie et ostée... et que l'endroit où elle estoit a esté maçonné depuis le bas jusqu'au hault pour fortifier ledit pignon et empescher qu'il ne pût tomber ;



Mauvoisin : trois têtes de chèvre.

Avons veu du costé de l'Évangille joignant le sacraire quatre écussons en pierre eslevés en bosse d'environ sept pieds de hauteur dans la muraille dont il y en a trois qui font face au grand autel. Le premier... porte *une bande chargée de trois macles* eslevés en bosse, qui est du Plessis-Giffart ; le second est si vieux qui est tout effacé et n'y avons remarqué aucunes armes, et pour le troisième écusson porte *trois têtes de chèvre* qui paraissent de sable eslevé en bosse, qu'on nous a dict estre les armes des sieurs de Mauvoisin qui possédaient entienncment la seigneurie de la Mauvoisinière à présent despendante de la seigneurie du Plessis-Giffart <sup>5</sup>, et le quatrième desdicts écussons qui fait face vers la neff porte *de gueulle à ladite bande chargée de trois macles* <sup>6</sup> ;

5. D'après M. de Courcy, les Mauvoisin portaient : *d'or à deux fasces de gueules*. Nous n'avons pu appliquer le troisième écusson qu'à la famille de Chevré, dont le *Nobiliaire de Bretagne* donne les armes : *d'argent à deux chevrons de sable accompagné de trois têtes de chèvre du même*. En 1466, Thomas de Chevré épousa Henriette de Guitté ; il est possible que cette famille ait été alliée aux Mauvoisin ou aux Giffart.

6. M. de Courcy indique d'anciennes armes d'après un sceau de 1380 et d'autres plus récentes ; *d'argent*

De plus nous a esté fait voir au bas du jambage de la vitre qui est proche ledit grand autel du côté de l'Épître un écusson de taille en relief portant une guivre qu'on nous a dict estre les armes des antiens seigneurs de la seigneurie de la Chapelle-Valaize aussy à présent... despendante de ladite seigneurie du Plessis-Giffart <sup>7</sup> ;

Et au dessoubs de ladite vitre, nous a esté fait voir dans la muraille costalle du côté de l'Épître en l'endroit du chanceau un [p. 334] tombeau ou arcade qu'on nous a dict estre aussi despendant du Plessis-Giffart ; et dans la vitre cy dessus avons vu au hault deux écussons portant chacun un nom de..., et dans le bas un écusson dont le fond est de verre blancq où il y a quelques petites taches noires, et autour un collier de l'ordre de Saint Michel ;

Avons veu du costé de l'Évangille joignant la première marche du marchepied du grand autel un bancq à queue et accoudouer au milieu duquel accoudouer est un écusson écartelé portant *au premier et quatriesme trois fleurs de lys, deux en chef et une en pointe* <sup>8</sup>, *au deuxiesme une fasce accompagnée de trois fleurs de lys, aussy deux en chef et une pointe* <sup>9</sup>, *au troisesme une croix engrellée* <sup>10</sup>, *et sur le tout un écusson en abisme portant ladite bande sur laquelle il paroist qu'il y avoit aussy lesdits trois macles* qui sont beaucoup effacées à cause de l'entiquitté dudit écusson, et nous a esté dict que ledit bancq est celluy du Plessis-Giffart ; de plus nous a esté fait voir, le long et tout proche ledit marchepied dudit grand autel, quatre pierres tomballes non armoyées qu'on nous a dict aussy estre despendantes de ladite seigneurie du Plessis-Giffart ;

Nous a esté encore fait veoir dans la vitre de ladite costalle du costé de l'Épître joignant l'autel de Saint Nicolas environ le milieu de ladite vitre, dans les deux passées ou soufflet, cinq écussons dont le premier de la première passée porte *d'argent à une bande presque effacée*, le second est *party au premier d'argent à la demy bande de sable chargée d'une macle et demye d'argent*, *et au second un écartelé* que nous n'avons peu dire ce qu'il porte, estant chargé de [p. 335] poussière est fort vieux, et pour le troisesme il porte *d'argent à la bande de sable chargée de trois macles d'argent* ;

Et dans la seconde passée ou soufflet de ladite vitre avons veu deux autres écussons dont le premier est party portant *d'argent à ladite bande de sable chargée desdits troys macles d'argent*, et pour le cinquiesme écusson il

---

à *une bande de sable chargée de trois macles d'argent*. On voit qu'il y a des différences entre ces armoiries et l'écusson blasonné par le notaire ; celui-ci s'est probablement trompé, car plus loin nous trouvons des indications conformes à celle du *Nobiliaire*.

7. C'est probablement la famille Valaize ou Valaise, éteinte au XV<sup>e</sup> siècle, ancienne propriétaire des Chapelles, qui avait une guivre dans ses armes.
8. Armes de la famille de la Marzelière : *de sable à trois fleurs de lys d'argent*.
9. Armes des Porcon : *d'or à une fasce d'hermine accompagné de trois fleurs de lys d'or*. Au XVI<sup>e</sup> siècle, Pierre de la Marzelière, chevalier de l'Ordre du Roi, a épousé Françoise de Porcon, d'une ancienne famille de Bretagne. (Voy. Du Paz, p. 685.)
10. Armes des Du Gué : *d'argent à la croix engressée de sable*. Renaud de la Marzelière, fils de Pierre (voyez note précédente), s'est allié par contrat du 29 octobre 1561 à Marie du Gué, dame de Brielles, fille et unique héritière de Mathurin du Gué et d'Olive de Sévigné, d'une antique maison originaire de Noyal-sur-Vilaine. (Voy. Du Paz, p. 688.)

est rompu et brizé en sorte qu'on ne peut dire ce qu'il porte ;

Avons aussy veu au bas de la figure de saint Nicolas un écusson en boys et relief peint qui porte les armes playnes de ladite seigneurie du Plessix-Giffart ;

Avons aussi veu au milieu du devant de la chaize du prédicateur qui est au dessoubs dudit autel de saint Nicolas un écusson portant *ladite bande chargée desdits troys macles* ;

Nous a encore esté monstré et fait voir dans la grande vitre du bas de ladite église deux écussons dont celluy du milieu est un *écartelé, le premier rompu et quatriesme portant de sable à troys fleurs de lys d'argent* qu'on nous a dict estre les armes des seigneurs de la Marzelière qui ont autrefois possédé ladite terre et seigneurie du Plessix-Giffart ; *le second porte d'or fascé d'hermine à troys fleurs de lys d'azur et le troisesme d'argent à la croix de sable engrellée*, et sur le tout est un autre écusson portant les armes playnes de ladite seigneurie du Plessix-Giffart ;

Le second écusson de ladite grande vitre à la dernière passée d'icelle est aussy écartelé au premier et quatriesme de la Marzelière et au second et troisesme du Plessix-Giffart ;

Avons encore veu et nous a esté monstré dans une autre vitre au bas de ladite église, au dessoubs de la précédente, deux écussons portant *d'argent à ladite bande de sable chargée de troys macles d'argent* ;

Avons pareillement veu dans ladite église du costé de l'Evangille dans la vitre au dessoubs de l'autel du Rozaire un grand écusson portant les armes playnes du Plessix-Giffart, lequel écusson est en la passée de ladite vitre vers la porte d'en bas ;

Et dans la vitre qui est du mesme costé au dessus de l'autel du Rozaire, avons aussi veu un pareil écusson, et en celle qui est au derrière de l'autel de saint Sébastien un pareil écusson des armes du [p. 336] Plessix-Giffart ; et au jambage de ladite vitre du costé de l'Epître avons veu un écusson en pierre et relieff portant *une guivre* ;

Avons encore veu un bancq à queue et accoudouer de cinq pieds et demy ou environ appellé la Carrée du Plessix-Giffart, au milieu de l'accoudouer duquel est un écusson écartelé en relieff et bosse portant *au premier et quatriesme lesdites troys fleurs de lys, au second fascé d'hermine à troys fleurs de*



*lys, deux en chef et une en pointe, au troisieme ladite croix engrellée, et sur le tout un autre écusson portant ladite bande chargée de trois macles, ledit bancq distant de quatre pieds ou environ de l'autel de saint Germain ;*

Avons de plus veu du costé de l'Evangille de l'autel de saint Sébastien une pierre tomballe cassée presque par le millieu, de longueur d'environ cinq pieds, armoyée de deux écussons, le premier desquels porte *ladite bande chargée de troys macles* en relief, et pour l'autre écusson nous n'y avons rien peu remarquer, attendu sa caducité ; au bout de laquelle tombe du costé desdits écussons est un autre bancq à queue sur lequel avons veu un écusson en relief portant *ladite bande chargée de troys macles* ;

Au dessoubs dudit bancq appellé la Carrée du Plessix-Giffart dans la nef, y a un autre bancq à queue d'environ six pieds de longueur et quatre de largeur avec deux accoudouers, l'un au hault, l'autre au bas, au premier desquels accoudouer avers le hault y a deux écussons en relief, l'un portant *deux fuzées et une tête et demye de chèvre* en alliance, le second desdits écussons estoit un escartelé où il ne se remarque plus que le premier quartier qui porte *troys fleurs de lys*, le surplus dudit écusson estant uzé et rompu ; et sur l'autre accoudouer au bas dudit bancq sont deux écussons en bosse et relief portant chacun *une guivre* ;

Et à costé dudit bancq allant vers le tronc avons veu six tombes et mesme parallèles, sur la première desquelles est l'effigie en relief d'un homme armé, et deux écussons à costé de la teste de ladite effigie si vieux et usés que nous n'y avons peu remarquer aucunes armes ;

Sur la seconde tombe advis l'autel de saint Sauveur, y a un grand écusson portant *une guivre* en relief ;

[p. 337] Sur la troisieme tombe est autre écusson portant *trois testes de chèvre* ;

Sur les quatrieme et cinquiesme desdites tombes sont deux autres écussons portant lesdites *troys testes de chèvre* ;

Et sur la sixiesme desdites tombes est autre écusson portant en relief *une guivre* ;

Et au pillier joignant l'autel de saint Sauveur, y a trois écussons en pierre et relief, le premier desquels porte *ladite bande de gueulle chargée desdites troys macles, le second une demye bande chargée d'une macle et demye, le troisieme porte ladite bande de gueulle chargée de troys macles* en peinture, laquelle peinture ne paroist estre que l'ocre seulement ;

Et au pied de ladite seconde tombe cy dessus avons veu une pierre de taille d'un pied quatre doigts de hauteur qui est armoyée du costé dudit autel de saint Sauveur d'un écusson en relief portant lesdites armes playnes du Plessix-Giffart ;

Nous a esté encore fait remarquer dans la costalle de ladite église, du costé de l'Epître auprès dudit autel de saint Nicolas, à six pieds de haut ou environ, une boucle de fer qui correspond à une autre qui est en dehors de ladite église à pareille hauteur, là où on nous a dict que partye des subjects de la seigneurie du Plessix-Giffart sont tenus et obligés de payer partye de leurs

rentes, la vigille de Noël, la messe de minuit et office du point du jour, à peyne d'amende, et d'y faire interpeler troys foys le seigneur ou son receveur de recevoir lesdites rentes ;

Sortis de ladite église dans le cimetièrre d'icelle par la grande porte d'en bas, avons veu, au dessus de la grande vitre y estant dans le pignon de maçonail, trois pieds au dessoubs de la cloche qui est dans le clocher à campagne, un grand écusson en pierre et relieff portant un écartelé au premier et dernier de la Marzelière, et au second et troisieme du Plessix-Giffart ; et sur la petite porte qui est à costé... est autre écusson en pierre et relieff portant *ladite bande chargée de trois macles*, avec une cordelière autour ; et sortant par ladite porte et joignant icelle dans le cimetièrre est une grande tombe de six pieds ou environ de longueur portant en relieff écusson playn du Plessix-Giffart ;

[p. 338] Finalement avons veu qu'au haut des deux crédances de l'autel saint Sébastien sont en relieff et peinture deux écussons des armes du Plessix-Giffart ; comme aussy au millieu du haut de l'autel du saint Rozaire immédiatement au dessus du tableau, et de plus à l'autel de saint Georges et à l'autel de saint Sauveur, immédiatement au dessoubs de l'image du saint Sauveur ; .....

Et de tout ce que dessus avons faict et rédigé le présent acte pour valloir et servir de bonne et valable possession audit seigneur de Montriou, et a ledit sieur de la Missaudière signé avec nous, après quoy nous sommes retirés le mercredi dix-septième jour dudit mois d'octobre audit an mil six cens quatre-vingt-unze.

R. Soyer, notaire, G. Loison, Bretin, notaire royal.



Valaise : *une guivre.*

Robert Constantin mourut à Rennes le 20 janvier 1708 ; il était entré dans les ordres, et l'acte de son inhumation en Saint-Pierre près Saint-Georges de Rennes le qualifie de seigneur abbé de Montriou, conseiller honoraire au Parlement. Sa succession échut, au moins pour la principale partie, aux filles de Jacques Constantin, aussi conseiller à la Cour, son frère ainé, Marie-Anne-Gabrielle, femme de Pierre-Jacques Ferron, seigneur de la Ferronnaye, et Marie-Constance-Gabrielle, née en 1672, mariée en Saint-Ger-



Bulletin de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, 1885

main de Rennes, le 8 septembre 1704, à François de Guersans, conseiller au Parlement.

Cette dernière ne survécut qu'un mois à son oncle et fut inhumée dans l'église des Dominicains le 22 février suivant. Elle laissait un fils, qui mourut en 1713 à l'âge de neuf ans, et deux filles. C'est à l'ainée de celles-ci qu'appartint le Plessis-Giffart.

Marie-Anne-Constance de Guersans, née en Saint-Germain de Rennes le 29 janvier 1705, épousa en Saint-Etienne, le 28 décembre 1728, dans la chapelle de la Cité, Bernard-Louis [p. 339] du Bouexic de Pinieuc, conseiller au Parlement, dont elle eut plusieurs enfants.

A l'époque où Ogée réunissait les matériaux de son *Dictionnaire de Bretagne*, Madame du Bouexic de Pinieuc, alors veuve, était toujours en possession des prééminences d'Irodouer, qui ont dû être exercées jusqu'à la Révolution par ses successeurs, sur lesquels nous n'avons aucun renseignement. Elle est décédée à Rennes le 17 janvier 1778.

En 1827, la vieille église paroissiale fut détruite et remplacée par un bâtiment neuf. Il ne reste plus aucune trace des souvenirs féodaux que Du Paz évoquait complaisamment (p. 680) et que constate officiellement le procès-verbal de 1691.

F. Saulnier

Impeccable érudit, Frédéric Saulnier (1831-1919) fut conseiller à la Cour d'appel de Rennes et président de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, il est l'auteur entre autres d'un très bel ouvrage de référence sur les parlementaires bretons toujours très utilisé et inégalé à ce jour (*Le Parlement de Bretagne, 1554-1790*, Rennes, Plihon et Hommay, 1909, LXIV-894p.).